



Association de la Ville et des Communes  
de la Région de Bruxelles-Capitale asbl

Vereniging van de Stad en de Gemeenten  
van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest vzw



---

# Assemblée générale du 25 mai 2016 (10h30 – 12 h)

## PROCES-VERBAL

---

Lieu : Parlement bruxellois, 69 rue du Lombard, 1000 Bruxelles

**Présents du Conseil administration** : Mesdames et Messieurs Jos BERTRAND, Stefaan DEPRez, Fatiha EL IKDIMI, Nathalie FARNIR, Bernard IDE, Eric JASSIN, Didier MOLDERS, Stéphane OBEID, José STIENLET, Patricia VAN DER LIJN, Walter VANDENBOSSCHE et Thibaud WYNGAARD

**Membres fondateurs** : Monsieur Julien GOOSKENS

**Délégués des communes** : Mesdames et Messieurs Hediye YIGIT (Anderlecht), Michel VANDER MYNSBRUGGE (Berchem-Sainte-Agathe), Rosa maria GIAMMORCARO (Ville de Bruxelles), Ridouane CHAHID (Evere), Marc LOEWENSTEIN (Forest), Philippe VERVOORT (Ganshoren), Brigitte GOORIS (Jette), Jean-Pierre CORNELISSEN (Koekelberg), Léonidas PAPADIZ (Molenbeek-St-Jean), Yasmina NEKHOUL (Saint-Gilles), Michel DE HERDE (Schaerbeek), Armand DE DECKER (Uccle) représenté par Monsieur Marc COOLS, Tristan ROBERTI (Watermael-Boitsfort), Grégory MATGEN (Woluwe-Saint-Lambert) et Paul GALAND (Woluwe-Saint-Pierre)

**Délégués des CPAS** : Monsieur Jean SPINETTE (Saint-Gilles)

**Partenaires invités** : Mesdames et Messieurs Fadila LAANAN (Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale en charge de la Simplification administrative), Elisabetta CALLEGARI et Bernadette JANSSENS (Belfius Banque), Marcel PETRY et Stefaan DEPRez (Ethias), Olivier BAUMARD (CCRE), Michel VAN DER STICHELE (SPRB – BPL) et Anne-Marie VASTESAEGER (Inforum), Amaury STAS représente Eric MATHAY (Commissaire aux comptes), Cathy MARCUS (Easybrussels), Sophie BERTHELON (Easybrussels), Irène RIABICHEFF et Azzedine ABDELOUHABI (Cabinet LAANAN)

**Personnel de l'Association** : Mesdames et Messieurs Jean-Luc BIENFET, Nassira BENATIA, Leopoldina CACCIA DOMINIONI, Barbara DECUPERE, Philippe DELVAUX, Vincent DEWEZ, Yves ENGLEBIN, Olivier EVRARD, Christian LEJOUR, Juliette LENDERS, Camille LEPINAY, Valérie LONTIE, Stéphanie MELKEBEKE, Michaël MUNOZ, Boryana NIKOLOVA, Michèle ORBAN, Sung POSIER, Virginie RANDAXHE, Jean-Michel RENIERS, Nathalie STERCKX, Etienne VAN DEN HOVE, Liesbeth VANKELECOM, Isabelle VINCKE, Noëlle VOETS et Marie WASTCHENKO

**Excusés** : Mesdames et Messieurs Corinne FRANÇOIS, Louise-Marie BATAILLE, Yves BOURDEAU, Véronique ARTUS, Yves CABUY, Safiya BOUDGHENE, Céline LECOCQ, Latifa HAZIM, Arlette GENICOT-VAN HOEYMISSEN, Jacques GOBERT, Katrien DEBEUCKELAERE, Anne-Marie CLAEYS-MATTHYS, Luc HUJOEL, Emir KIR, Christian MAGERUS, Fabienne MIROIR, Yves PETERKENNE, Charles PICQUÉ, Mark SUYKENS, Jean-Marc ROMBEAUX, José STIENLET, Bernadette VRIAMONT, Frédéric VALLIER, Lucien VERMEIREN, Rudi VERVOORT, Geert VANDENWIJNGAERT et Benoît VERWILGHEN

**Président** : Monsieur Marc COOLS

**Secrétaire** : Monsieur Jean-Michel RENIERS

## I – ASSEMBLÉE STATUTAIRE

Le secrétariat de l'assemblée sera assuré par Jean-Michel RENIERS, Directeur de l'Association faisant fonction durant les trois mois de congé de maternité de Corinne FRANÇOIS.

Marc COOLS a le plaisir d'annoncer la naissance de Louis, le 21 mai dernier. La maman et le bébé se portent bien.

(Applaudissements)

### 1. Vérification des pouvoirs de l'Assemblée

Marc COOLS rappelle qu'il s'agit d'une assemblée ordinaire, qui comporte une condition de quorum pour la modification statutaire du point 9.

Il constate qu'avec les deux tiers des communes, et donc des membres effectifs présents ou représentés, cette assemblée est largement représentative.

### 2. Procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2015

Le projet de procès-verbal de l'assemblée générale du 17 juin 2015 a été envoyé avec la convocation, mais il était déjà présent depuis l'été dernier sur le site de l'Association. Marc COOLS demande si son approbation appelle des remarques.

Jos BERTRAND fait une demande de modification du procès-verbal concernant la désignation de nouveaux membres de l'assemblée générale. Il est noté : Jef VAN DAMME remplacé par Bernadette VRIAMONT et Fouad AHIDAR remplacé par Jos BERTRAND. C'est l'inverse : Jef VAN DAMME est remplacé par Jos BERTRAND et Fouad AHIDAR est remplacé Bernadette VRIAMONT.

Moyennant cette correction, l'assemblée passe au vote. Le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

### 3. Mode de calcul des cotisations 2016

Comme l'a rappelé le Réviseur cette année, Marc COOLS soulève que le calcul des cotisations des communes relève de la compétence de l'assemblée générale.

Depuis 2007, les cotisations étaient indexées en fonction des variations de la population et de l'indice des prix à la consommation, plus un montant de 2 % supplémentaires au-delà de l'indice des prix à la consommation. Ce montant supplémentaire avait été réduit de 2 % à 1 % par le Bureau. En 2016, afin de limiter au maximum la cotisation, le pourcent supplémentaire a été supprimé pour tenir compte de la situation financière des communes, notamment formulées en Conférence des Bourgmestres.

La situation financière de l'association étant stable, le compte 2015 indiquant un boni de 91.456 €, cette décision peut être prise sans conséquences dommageables.

Le système pratiqué actuellement lors de l'année 2016 consiste à partir la cotisation de l'année précédente adaptée au chiffre de la population et à l'indice des prix à la consommation. Ce système a déjà été adopté pour les cotisations de l'année 2016 et l'on constate que le volume global des

cotisations a donc très peu augmenté entre l'année 2015 (1.517.293,46 €) et l'année 2016 (1.539.502,43 €).

<b>COTISATIONS VILLE ET DES COMMUNES BRUXELLOISES - ANNEE 2016</b>					
<b>Ville / Commune</b>	<b>Code postal</b>		<b>Cotisation 2015</b>	<b>Cotisation 2016</b>	
Commune d'Anderlecht	1070	1	143.379,90	145.721,00	
Commune d'Auderghem	1160	2	45.785,21	46.459,29	
Commune de Berchem-Sainte-Agathe	1082	3	34.143,08	34.700,70	
Ville de Bruxelles	1000	4	203.198,96	210.607,20	
Commune d'Etterbeek	1040	5	63.808,59	64.658,13	
Commune d'Evere	1140	6	52.799,86	53.816,30	
Commune de Forest	1190	7	73.744,52	74.867,34	
Commune de Ganshoren	1083	8	34.345,49	34.892,10	
Commune d'Ixelles	1050	9	107.442,92	108.300,38	
Commune de Jette	1090	10	68.729,76	69.824,60	
Commune de Koekelberg	1081	11	30.853,20	31.349,35	
Commune de Molenbeek-Saint-Jean	1080	12	120.920,88	122.605,03	
Commune de Saint-Gilles	1060	13	68.990,62	69.439,70	
Commune de Saint-Josse-ten-Noode	1210	14	39.139,68	39.188,16	
Commune de Schaerbeek	1030	15	161.171,06	161.370,69	
Commune d'Uccle	1180	16	104.819,15	105.301,87	
Commune de Watermael-Boitsfort	1170	17	35.138,50	35.425,29	
Commune de Woluwé-Saint-Lambert	1200	18	72.333,79	73.748,11	
Commune de Woluwé-Saint-Pierre	1150	19	56.548,29	57.227,19	
			<b>TOTAUX</b>	<b>1.517.293,46</b>	<b>1.539.502,43</b>

La décision est approuvée.

#### **4. Approbation du compte 2015 et décharge de notre Commissaire aux comptes, M. Éric MATHAY représenté par M. Amaury STAS**

Marc COOLS souligne qu'Éric MATHAY a présenté les comptes 2015 lors du dernier Conseil d'administration du 27/04/2016 et que ceux-ci donnent une image fidèle et complète de la situation financière de l'association au cours de l'année écoulée.

Il rappelle qu'il est très difficile de comparer les comptes d'une année à l'autre, car suite à une remarque du bureau du réviseur pour les comptes 2014, la méthode de comptabilisation des subsides a été modifiée. Pour rappel, afin de s'aligner sur les règles comptables, un changement de méthodologie a été appliqué pour la première fois en 2014 pour la comptabilisation des subsides. Jusqu'au 31 décembre 2013, les subsides ont été comptabilisés en produits au moment de leur paiement par le pouvoir subsidiant.

En 2015, deux éléments nécessitent un commentaire:

1°) Poursuite de la méthode de comptabilisation des subsides mise en place en 2014

Cependant, suite à un avis de la Commission des Normes Comptables de 2016, la méthode de comptabilisation du subside CIC (subside fédéral) a dû être adaptée.

2°) Modification du taux d'amortissement : il a été adaptée de 20 % à 33,33 % à partir de 2015 afin de mieux suivre la durée d'utilisation des licences concernées.

57% des recettes (1.808,4 K€) de l'association proviennent des cotisations des communes, des CPAS et intercommunales et environ 39% sont les subsides des régions (1.156,8 K€). Il y a quelques pourcents de plus de recettes propres et des organismes tel qu'Ethias et Belfius soutiennent certaines des activités de l'association. Nous les remercions de leur soutien.

Le compte des résultats en 2015 affiche un boni de 91.456 €. Les écarts les plus marquants se situent au niveau du personnel, on constate une augmentation des frais de personnel entre 2014 et 2015, il y a une augmentation de 185.00 € qui s'explique à la fois par les augmentations barémiques, l'ancienneté mais également une augmentation de l'activité du personnel, l'association étant passée de 26,5 à 29,5 ETP. En raison de missions nouvelles confiées par le Gouvernement, un conseiller en mobilité a été engagé pour la commission sécurité routière. Une économiste a également été engagée sous fonds propres.

Le chiffre d'affaires a augmenté. Suite à la réédition de 'La nouvelle loi communale', le chiffre d'affaires des publications a augmenté de 27%. L'augmentation des cotisations enregistrées dans le poste global des cotisations ne concerne pas tellement une augmentation au niveau des communes (depuis l'instauration du nouveau système d'indexation) mais bien au niveau des CPAS. La section, aujourd'hui appelée Fédération des CPAS (cfr. pt.9), a demandé depuis 2015 un effort plus important aux CPAS membres pour financer leurs activités.

Au niveau des subsides, ceux-ci sont presque identiques entre 2014 et 2015.

Le boni a été affecté à différentes réserves : 50.000 € en réserve au bâtiment pour faire face à des travaux ou un éventuel déménagement. Après ces différentes mises en réserve, un boni de 14.500€ est conservé. Le total du bilan est de 6.050.703 € avec une trentaine de personnes en poste.

### Comptes 2015

Amaury STAS, du Cabinet du Réviseur BMA, représente Eric MATHAY qui est Commissaire aux Comptes, qui l'a chargé de le représenter durant cette assemblée générale.

Il remercie Corinne FRANÇOIS et toute son équipe pour la très bonne collaboration durant cet audit. Grâce à cette aide, ils ont pu réaliser un audit selon les normes internationales d'audit et émettre une opinion sans réserve.

Ce rapport rédigé est structuré en deux parties. La première partie rappelle les responsabilités communes, celles du conseil d'administration d'une part dont la responsabilité est de préparer et d'arrêter les comptes et celles du bureau du Réviseur, d'autre part, qui est de le contrôler, conformément aux normes internationales d'audit applicables en Belgique. En deuxième partie de rapport, le Bureau du réviseur confirme qu'il n'y a pas de manquement au niveau du respect des statuts et de la loi applicable aux a.s.b.l.

Les comptes annuels renvoient une image fidèle et complète de la situation financière et du patrimoine de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale au 31 décembre 2015. Les bilan et compte de résultats de l'exercice 2015 ont été examinés conformément aux normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Marc COOLS demande si il y a des questions et dans la négative, renvoie au rapport complet de 24 pages du Réviseur.

## **5. Règles d'évaluation – adoption d'une précision relative aux règles d'amortissements**

Marc COOLS renvoie au document concernant les règles d'évaluation. Le Conseil d'Administration adopte les règles d'évaluation et il faut informer l'assemblée générale de celles-ci. Les règles d'évaluation sont reprises dans un document annexe et définissent notamment les règles d'amortissement. La nouveauté réside dans l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles relatives à l'informatique, qui est passé à 3 ans au lieu de 5 ans.

Il n'y a pas de questions.

## **6. Budget 2016**

Le budget de 2016 est un budget de continuité par rapport aux années précédentes. Son élaboration se fonde à la fois sur le compte 2015, sur le budget 2015, sur les recommandations du Commissaire aux comptes (règles d'évaluations, amortissements,...), l'estimation des dépenses en matière de personnel et les grands projets prévus en 2016.

Le calcul des frais de personnel s'est fait sur base de 30 ETP. Le budget 2016 est proposé avec un boni de 40.500 €.

La structure générale du budget peut être divisée en 5 chapitres : le poste 104 correspond aux organes politiques et à la direction, le 204 correspond aux services de support, à savoir les services généraux et les services information et communication, le poste 304 correspond au service d'études et au service ville durable, le poste 604 à la Fédération des CPAS et enfin le poste 904 correspond à tout ce qui ne peut pas être spécifiquement imputé à une activité.

En ce qui concerne le budget 2016, deux nouveautés, le budget de communication pour la nouvelle image et d'autre part, les dépenses informatiques suite à une analyse de risque. Une augmentation de précompte immobilier a également été prévue afin de s'aligner sur les augmentations de taxe.

57% des recettes de l'association proviennent des cotisations et 39% des missions et subsides.

Le Bureau et le Conseil d'Administration restent très attentifs à ce que la majorité des financements reposent sur les membres de l'association afin de garantir l'indépendance de celle-ci.

L'AVCB est chargée d'un certain nombre de missions par la Région de Bruxelles-Capitale. L'AVCB est par exemple la seule association de ville et communes qui reprend dans un portail avec base de données, tous les subsides auxquels les communes peuvent faire appel avec une cellule spécifique pour le suivi des subsides européens et de façon générale, des subsides dont peuvent bénéficier les pouvoirs locaux bruxellois. Un certain nombre d'autres missions sont confiées par la Région à l'Association, c'est justement l'objet de l'intervention que viendra nous exposer Madame Fadila LAANAN.

Marc COOLS demande si la présentation du budget appelle d'autres questions.

Walter VANDENBOSSCHE pose une question relative au mode de désignation des mandats. Marc COOLS précise que la discussion porte sur le budget 2016 et sur les actions à mener durant cette année, mais précise qu'en effet, en tant qu'administrateur, Walter VANDENBOSSCHE est en droit de demander des précisions sur cette question.

La note souhaitée sur les procédures internes de désignation sera prête pour un prochain Conseil d'Administration et on répondra ainsi aux propos de Walter VANDENBOSSCHE.

En l'absence d'autres questions, Marc COOLS passe au vote.

Le budget 2016 de l'Association est approuvé à l'unanimité.

## 7. Nouvelle image AVCB – Présentation

Marc COOLS explique qu'il y a eu un long travail de fond sur la nouvelle image de l'Association. Cela a été discuté à plusieurs reprises en Bureau et a été approuvé en Conseil d'Administration. L'association avait besoin d'une nouvelle image et d'un nouvel alias car le nom « l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale » est assez long et difficile à retenir.

Vincent DEWEZ, Responsable du Service Information communication, présente le travail effectué au sein de l'AVCB avec une agence de communication graphique. Une évolution était nécessaire. Le nouvel alias et le logo sont le reflet d'un changement que l'association est occupée à mener en son sein par l'instauration d'une nouvelle culture.

La mission était de rechercher une proposition d'alias sans abandonner la dénomination officielle inscrite dans les statuts. L'idée était d'obtenir un alias qui permette une reconnaissance plus rapide de la structure. Pour la Fédération des CPAS, le même travail a été effectué en parallèle.

L'alias devait être:

- Facile à prononcer et à mémoriser,
- Multilingue c.à.d. valable en français, en néerlandais et en anglais,
- Evoquer l'identité de l'association c.à.d. intégrer les dimensions 'association, pouvoirs locaux, urbain et Bruxelles',
- Souligner la dimension bruxelloise,
- Etre unique, distinctif et exclusif.

L'alias choisi est BRULOCALIS.



Le premier élément de l'alias est le « BRU », indiquant le fait d'être bruxellois mais linguistiquement neutre. « Localis » indique la référence aux pouvoirs locaux, identité de l'association.

Concernant le logo, la dénomination initiale ne pouvait pas être abandonnée. Nous voulions garder le nom légèrement raccourci 'Association Ville & Communes de Bruxelles/ Vereniging Stad en Gemeenten van Brussel'.

Au niveau du graphisme, un certain nombre d'éléments ont été intégrés. Identifié comme bruxellois, on reconnaît le profil de la région ainsi que les frontières des communes. Le côté local est présenté par les trois pointeurs qui visent la Région bruxelloise.

La volonté de l'association est d'aller plus loin et de développer une charte graphique avec des visuels afin de montrer la synergie à tous les niveaux de communication: cartes de visite, enveloppes, entête de lettres, signatures électroniques, fardes, publications : le trait d'union et les deux moniteurs. Cette nouvelle identité sera lancée à partir du mois de septembre.

La version électronique dans laquelle cette nouvelle identité doit se traduire est étudiée actuellement.

Marc COOLS est très satisfait du nouveau logo et pense qu'il souligne bien le côté de représentant clé des pouvoirs locaux à Bruxelles.

## **8. Rapport d'activités 2015**

Marc COOLS remercie Vincent DEWEZ et toute son équipe ainsi que tous les collaborateurs de l'association qui ont participé à l'élaboration de ce rapport d'activités 2015, disponible en version papier mais également électronique sur le site. Dans la même trame que le rapport 2014, tous deux sont des outils de communication de grande qualité.

A côté de l'excellent choix graphique, le contenu montre le travail, la motivation et la performance de la trentaine de collaborateurs de l'association. Marc COOLS remercie également tous les administrateurs et membres du Bureau qui participent activement aux réunions et soutiennent ainsi le travail des collaborateurs de l'association.

Vincent DEWEZ confirme que la présentation de ce rapport a été au cours de ces deux dernières années revue et améliorée. Le rapport d'activité est sur le site en version encore provisoire jusqu'à son approbation par l'assemblée générale.

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité.

Marc COOLS revient sur les trois principales missions de l'AVCB, à savoir : une mission de « bureau d'étude des communes », une mission de service à ses membres, une mission de défense et de promotion du rôle des pouvoirs locaux.

« Notre Association a intensifié en 2015 ses actions dans ces trois domaines. Elle l'a fait après avoir réalisé une étude de satisfaction de ses membres et publics partenaires. Ceci pour mieux cerner leurs priorités. Elle a étoffé son Service d'Etudes par l'engagement d'une économiste. Ce qui a permis de renforcer sa capacité d'analyse des finances communales bruxelloises et de réagir sur des sujets comme le retard croissant mis par l'Etat fédéral pour verser aux communes les impôts qu'il perçoit pour celles-ci.

Tant le Service d'Etudes que le Service Ville Durable ont multiplié en 2015 les notes d'analyse pour les organes de gestion de l'Association. Cela a permis à ceux-ci de prendre position dans de nombreux dossiers comme ceux du vote électronique, des sanctions administratives communales, du code de l'habitat, de la législation sur les sols pollués, de la charte sociale, de la responsabilité des mandataires, de la rétrocession aux communes de la plus grande partie du produit des amendes administratives perçues lors d'infractions urbanistiques.

Au niveau des services à nos membres, nous avons notamment renforcé nos conseils et notre assistance aux communes pour l'octroi de subsides européens. Nous avons repris au sein de l'Association le GTI LEX (le groupe de travail intercommunal consacré aux questions juridiques) et permis ainsi sa pérennisation. Nous jouons un rôle de coordination de l'action des communes dans des domaines aussi divers que la Coopération Internationale Communale ou l'organisation de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale. Nous avons édité une mise à jour de la Nouvelle Loi Communale sous forme d'un ouvrage facile à manier. Nous avons répondu positivement à la proposition de collaboration avec Easybrussels qui est la plateforme mise en place par la Région pour promouvoir la simplification administrative.

Je voudrais terminer cette intervention par quelques mots plus politiques concernant les attentats du 22 mars. Ces actes barbares horribles nous ont tous marqués d'autant plus que beaucoup de nombre de nos collaborateurs se rendent à l'association par la station Maelbeek. Après ces événements dramatiques, certains se sont remis à agiter des idées comme la fusion des zones de polices, à tort à mon sens. La coordination des 6 zones et de nos 19 Bourgmestres au sein du conseil régional de sécurité a parfaitement fonctionné. Aucune autre structure institutionnelle n'aurait pas pu éviter les attentats. Lorsque l'on réentend des discours de fusion des communes, de transfert massif de compétence des communes vers la Région avec un risque de transformer nos communes en coquilles vides, nous devons réaffirmer haut et clair que les pouvoirs locaux ont à Bruxelles leur utilité. Nos pouvoirs locaux offrent des services multiples à nos concitoyens. Ceux-ci sont rendus à un coût par habitant moindre que dans une métropole telle qu'Anvers où les communes ont été fusionnées. On oublie trop souvent que si il y a des économies d'échelle, il y a aussi des « déséconomies d'échelle ». Le centralisme n'est pas toujours le bon choix en matière de gouvernance. Le contact entre l'élu et le citoyen dans nos communes ne se fait pas au-travers d'une lourde technostucture mais est direct. La 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat et l'accord intra-bruxellois sont conformes au principe de subsidiarité. Ces accords ont créé un équilibre qui est la reconnaissance de la légitimité démocratique des deux niveaux de pouvoirs que constituent les communes et la Région, de leur complémentarité et de leur spécificité. Cet équilibre doit être maintenu.

Il faut donc poursuivre les synergies existantes entre communes et celles entre les communes et la Région et également continuer à en générer de nouvelles. Notre association plaide depuis des années pour la création d'une centrale d'achat régionale au service des communes. Pourquoi ne pas mettre en place un système d'achat groupé pour la livraison du gaz et de l'électricité pour les régions, les communes, les CPAS et les zones de police ?

Nous sommes également attentifs à d'autres propositions comme celles qui concernent la **modification du code bruxellois d'aménagement du territoire** (Cobat) qui comporte un certain nombre de mesures positives et intéressantes. Nous constatons cependant qu'un certain nombre de mesures visent à vider les communes de leur compétence en matière d'urbanisme. Il n'y a pas d'autonomie communale sans autonomie financière. La situation où la moitié des communes bruxelloises sont sous plan d'assainissement n'est pas normale. Tant l'Etat fédéral que la Région ont une responsabilité pour que les communes, les CPAS et les zones de police soient financés convenablement. Les pouvoirs locaux doivent bénéficier d'un juste financement, celui-ci étant indispensable pour que les services rendus au citoyen puissent continuer à l'être dans de bonnes conditions. C'est le rôle de notre association d'être le porte-parole des revendications des communes auprès des différents niveaux de pouvoir en la matière.

## **9. Modification de nos statuts suite à la décision de l'Assemblée générale de la section CPAS du 24 mars 2016 et approbation du règlement d'ordre intérieur de la Fédération des CPAS bruxellois**

Traditionnellement, il y avait deux organes qui représentaient les CPAS à Bruxelles : la Conférence des Présidents de CPAS présidée par Jean SPINETTE d'une part et d'autre part, la section CPAS, présidée par Michel COLSON au sein de l'Association. Ces deux organisations ont décidé de fusionner pour renforcer le message des CPAS et de prendre la dénomination 'Fédération des CPAS bruxellois'.

Le règlement d'ordre intérieur de la Fédération des CPAS bruxellois a été approuvé lors du dernier Conseil d'Administration. Il faut actuellement changer les statuts de l'association puisque l'on y parle de « section CPAS » et le remplacer par « Fédération des CPAS bruxellois ». Nous continuerons à travailler en synergie très étroite avec la Fédération des CPAS comme cela a toujours été le cas avec la section.



Ces modifications sont approuvées à l'unanimité, le quorum est donc atteint.

## **10. Décharge aux administrateurs**

La décharge aux administrateurs pour leur gestion de l'Association est acquise à l'unanimité.

## **11. Conseil d'administration : modification et remplacement d'administrateurs**

Monsieur CLOSE est remplacé par Yvan MAYEUR.

Monsieur BEOZIERE est remplacé par Jean SPINETTE.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité.

## **II - INTERVENTION DE LA SECRÉTAIRE D'ETAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, MADAME FADILA LAANAN « PRIORITÉ DU GOUVERNEMENT BRUXELLOIS EN MATIÈRE DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE POUR LES POUVOIRS LOCAUX »**

### **1. Intervention "Priorité du gouvernement bruxellois en matière de simplification administrative pour les pouvoirs locaux"**

Marc COOLS explique que le gouvernement bruxellois veut simplifier un certain nombre de procédures au niveau des communes et a demandé à l'AVCB de jouer un rôle de relais dans ce projet. Une convention a été signée. Il est stipulé dans celle-ci que l'association récolte les besoins et les demandes des communes en matière de simplification et les transmet à la Ministre Fadila LAANAN via son agence Easybrussels, représentée aujourd'hui par Cathy MARCUS. L'association un interlocuteur de référence qui réunira toutes les demandes en matière de simplification administrative et chaque commune désignera une personne de référence dans son administration.

Fadila LAANAN déclare qu'outre son mandat régional, elle est attachée aux missions communales et aux multiples défis qu'elles relèvent chaque jour. Cet accord de collaboration entre la Région et les pouvoirs locaux est essentiel car la société a changé et les mentalités aussi. Les citoyens veulent une administration plus moderne, plus rapide et simplifiée.

Les administrations régionales ou locales sont logées à la même enseigne sur cette question. La simplification administrative doit permettre de réduire les charges administratives qui pèsent sur nos citoyens dans leurs relations avec les administrations. Les démarches pour un permis de conduire ou une carte de stationnement sont la base même de la relation entre une administration et son administré. C'est la première ligne, c'est un contact important qui doit être bien réfléchi.

Pour la Région, et particulièrement dans le cadre du travail d'Easybrussels, il est impossible de diminuer la charge administrative qui pèse sur les citoyens sans rencontrer les communes et travailler ensemble. Un citoyen régional est aussi un citoyen communal.

Madame la Ministre souhaite mettre en œuvre un véritable programme de simplification administrative pour la période 2015-2020 sur 3 groupes-cibles :

- Les administrations régionales
- Les communes et les CPAS par l'entremise de l'AVCB
- Les entreprises grâce au soutien du Conseil économique et social.

Le programme pour les communes peut être ambitieux s'il est soutenu tant par l'AVCB que par le politique.

Concrètement : un état des lieux des besoins dans les communes devrait être réalisé, une charte signée par les communes pourrait être présentée au Collège ou Conseil communal pour un engagement fort sur quelques axes, des formations peuvent être assurées pour informer davantage les pouvoirs locaux sur les dispositifs existants (comme la plateforme Irisbox, la signature électronique, la facturation électronique, les marchés publics en ligne...).

Dans tous les cas, un travail de réflexion doit être mené. En ce sens, le projet de l'AVCB de mettre en place un Groupe intercommunal de travail sur la simplification administrative semble être une très bonne piste pour arriver à formuler des propositions utiles et concrètes.

Fadila LAANAN a conscience que la situation budgétaire des communes n'est pas simple et espère de tout cœur qu'ensemble avec Easybrussels des idées pourront éclore pour avancer dans ce contexte difficile. Elle pense que la mission en vaut vraiment la peine et que notre Région et ses 19 communes doivent avancer ensemble pour concevoir une nouvelle relation administrative avec la population. De nombreuses législations européennes, fédérales ou régionales imposent, d'ailleurs aux administrations de fonctionner différemment. Il s'agit sans doute d'une politique des petits pas mais elle se met en place.

Madame la Ministre remercie déjà l'AVCB pour le travail qui ne manquera pas d'être effectué et rappelle que l'agence Easybrussels et de sa déléguée au gouvernement, Cathy MARCUS, sont des interlocuteurs et des partenaires enthousiastes à travailler avec l'AVCB et l'ensemble des communes de la Région Bruxelles capitale.

Marc COOLS remercie Madame la Ministre pour son intervention.

## **2. Débat avec l'Assemblée – Questions**

Marc COOLS demande si il y a des questions. Walter VANDENBOSSCHE donne l'exemple des pays scandinaves où l'on peut faire nombre de démarches administratives de manière électronique et pose la question de savoir jusqu'où la Ministre veut aller dans la digitalisation de ses services auprès des citoyens.

Fadila LAANAN désire aller le plus loin possible dans cette direction. Selon elle, en Scandinavie, cette digitalisation est déjà très avancée, nous en sommes à la mise en place. Il s'agit d'un engagement de l'ensemble des compétences au niveau du gouvernement, des partenariats avec le privé et les communes pour simplifier la vie des citoyens et des entreprises et de tous ceux qui ont un contact avec les politiques régionales ou communales.

Nous apporterons notre soutien à l'ensemble des communes. Certaines communes sont déjà en pointe avec cette digitalisation et beaucoup de choses peuvent déjà s'y faire à domicile avec une connexion internet mais on doit encore pouvoir aller beaucoup plus loin.

Nous voulons simplifier la vie des citoyens et des entreprises par rapport aux démarches administratives à entreprendre en évitant notamment la répétition de formulaire à remplir. Pour ce faire, il faut un plus grand partage d'information entre les différents services qui peuvent être sollicités. On veut que notre Région soit une entrée qui permette de répondre à toutes les questions à travers un portail de questions comme il en existe en Flandres et en Wallonie. Bruxelles en tant que capitale de la Belgique et de l'Europe doit devenir une vraie smart city dans l'espace public mais

aussi dans le contact direct du citoyen ou de l'entreprise. Il faut faire en sorte que notre Région se développe au mieux et montrer que l'on est des ambassadeurs pour la Belgique à ce niveau-là.

Cathy MARCUS indique qu'il y a deux plannings qui vont coïncider. Un premier sur du court terme qui va impliquer les communes, les entreprises et les administrations régionales sur les directives européennes, sur la facturation électronique et les marchés publics en ligne. Il est impératif qu'en 2017, 2018 et 2019 les administrations soient à jour dans au niveau de la mise en ligne des marchés publics. Easybrussels donne des formations sur les marchés publics à mettre en ligne. Le deuxième qui est sur le plus long terme, consiste à harmoniser cette simplification au niveau de toutes les communes et d'aller le plus loin possible dans cette démarche.

L'AVCB est pour Easybrussels, notamment par son groupe de travail, le contact direct et permettra à Easybrussels d'avoir les propositions des communes. L'AVCB est le partenaire essentiel et le contact direct pour Easybrussels avec lequel des campagnes communes pourront être lancées.

**Fadila LAANAN** se réjouit : il y a une réelle volonté de collaboration pour aller dans le sens de cette simplification administrative. Cette priorité est à la fois importante pour le citoyen mais aussi pour les entreprises afin qu'elles puissent continuer à développer leur essor économique dans la Région.

**Jean-Pierre CORNELISSEN** se réjouit d'ores et déjà du travail que va faire Easybrussels mais attire l'attention sur le travail à réaliser en amont. Il faut pouvoir anticiper des ordonnances et des autres textes pour les communes et la Région afin de ne pas générer un surcroît de travail auprès des administrations.

En tant qu'échevin de la mobilité, il prend en exemple les cartes de riverains annuelles et la multiplication de cartes des différents types. Bien que le Ministre compétent soit conscient de cette difficulté et que l'on va vers une réduction de ce nombre de carte, il attire l'attention sur le fait qu'au niveau de l'administration, cela a généré un surcroît non négligeable de travail supplémentaire. De plus, l'année dernière en septembre, sa commune a dû traiter 750 plaintes relatives à des pvs de stationnement.

**Fadila LAANAN** partage son point de vue et est consciente que certaines choses sont aberrantes. Il faut trouver un équilibre entre l'autonomie communale et l'intérêt du citoyen régional. Au lieu d'avoir 19 dispositifs différents, il faut faire en sorte de simplifier la vie du citoyen mais également celle des administrations. Certaines choses doivent encore être mises en place.

**Michel DE HERDE** pense que si l'on veut réussir une simplification administrative, il est évident qu'il faut être sûr d'être bien équipé en informatique. Il y a une réelle volonté des communes d'investir plus dans ce domaine mais c'est pas évident car les budgets restent limités.

En informatique, il faut parler du matériel d'une part mais également des logiciels et des processeurs qui les font fonctionner d'autre part. Une des missions de base de l'AVCB dans la collaboration avec la Région est de sonder les 19 communes sur l'état de leur matériel informatique et surtout sur la qualité des services rendus par le CIRB, qui a des qualités mais aussi quelques défauts ...

**Fadila LAANAN** explique qu'au sein du gouvernement, ils sont conscients de l'image et de la perception que peuvent en avoir certains partenaires, notamment les communes. Le CIRB est le bras armé en informatique et il n'y a pas de raison de le contourner. Bianca DEBAETS travaille à l'amélioration de l'image mais essaie surtout d'opérationnaliser au mieux cet outil de la Région. Elle prend note des remarques de Monsieur De Herde et pense qu'il faut laisser aussi des possibilités de réformes internes au CIRB pour qu'ils deviennent plus opérationnels et plus pertinents pour l'ensemble des utilisateurs, principalement les communes.

**Marc COOLS** demande si il y a encore des questions et annonce qu'il y aura une réflexion et un débat politique au niveau du conseil d'administration.

En ce qui concerne le CIRB, il précise que les communes attendent d' un prestataire de service qu'il fasse ce à quoi il s'est engagé à faire. Le CIRB fait beaucoup de choses très bien mais tout ne doit pas nécessairement passer par eux.

Dans les missions de la simplification administrative, on peut aller un peu plus loin que le simple domaine informatique. Il prend l'exemple de l'ordonnance sur la stérilisation des chats errants. A ce sujet, les communes ont reçu une circulaire mentionnant que pour chaque chat, il faudrait une fiche. Il pose la question de savoir jusqu'où aller et si il faut aller aussi loin dans le détail des procédures...

Fadila LAANAN pense qu'Easybrussels doit rester dans son rôle d'opérateur de type administratif qui a pour vocation de simplifier la vie des citoyens et des entreprises. Il y a une frontière entre les discussions politiques et les discussions administratives.

L'AVCB, quant à elle, a comme rôle d'être porteur de revendications politiques comme celle qu'il vient d'évoquer. Ce type de revendication politique doit plutôt être porté par l'AVCB vers le gouvernement quand ce sont des dispositions réglementaires à simplifier.

**Marc COOLS** remercie les participants et lève la séance tout en invitant l'assemblée à prendre le verre de l'amitié offert par l'Association.

(Applaudissements)